



# Horizon rural



Partenariat rural canadien | Équipe rurale du Québec

Hiver 2008



## Le nouveau Programme des collectivités forestières

Le secteur forestier canadien fait actuellement face à des défis sans précédent. Nous n'avons qu'à penser à l'augmentation des coûts d'énergie, au dollar canadien qui ne cesse de grimper, aux nouveaux concurrents internationaux et à la réduction des approvisionnements en bois. Tous ces facteurs font en sorte que les collectivités, qui dépendent de ce secteur d'activité, ressentent plus que tout autre, les conséquences néfastes de ces changements.



La forêt aux portes de nos collectivités  
Photo J.Robert

Pour faire face à cette nouvelle conjoncture et pour en diminuer les impacts, le gouvernement du Canada a créé le Programme des collectivités forestières (PCF). Doté d'une enveloppe de 25 millions de dollars, ce nouveau programme quinquennal permettra à 11 collectivités canadiennes, sélectionnées à l'issue d'un concours, d'élaborer des outils, des techniques et des stratégies

dont elles ont besoin pour s'adapter à la transition du secteur forestier. Par l'entremise de ce nouveau programme, le gouvernement du Canada souhaite être en mesure d'outiller les collectivités concernées afin qu'elles puissent relever ces nouveaux défis et tirer profit des nouvelles possibilités offertes par la forêt.

Les solutions qui émergeront à l'échelle régionale dans les différentes collectivités seront transmises à d'autres collectivités forestières, tant au Canada qu'à l'étranger, par le biais du Réseau canadien de forêts modèles, du Réseau international de forêts modèles et d'autres organismes semblables. En favorisant ainsi le partage des connaissances, le PCF souhaite que l'expertise développée régionalement puisse servir et être bénéfique à la grandeur du Canada.

## Deux projets sélectionnés au Québec

### La forêt modèle du Lac-Saint-Jean

Ensemble, main dans la main ! Voilà comment qualifier le projet du Lac-Saint-Jean. Ce partenariat composé de trois communautés regroupe : *Le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, la MRC du Domaine-du-Roy et la MRC Maria-Chapdelaine*. Réunis dans une nouvelle corporation, ces trois partenaires se sont fixés comme objectif de réunir les territoires, les communautés forestières, les entreprises et les institutions concernées par le développement et la mise en valeur du milieu forestier.



De l'arbre au madrier, une chaîne à valoriser  
Photo J. Robert

trouver de nouvelles opportunités de développement liées aux ressources du milieu forestier.

« La mise en œuvre de ce projet apportera une contribution importante à la réingénierie de l'industrie forestière de notre milieu. Nous avons en main les éléments nécessaires pour assurer à notre région et à notre milieu un avenir forestier prometteur », ont tenu à souligner les préfets MM. Bernard Généreux et Gilbert Goulet.

### Hautes-Laurentides (Mont-Laurier)

Le projet des Hautes-Laurentides concentre ses efforts sur ses deux plus grandes richesses, soit : le secteur forestier et le secteur récréotouristique. Ces deux champs d'activités sont à la base de la vie économique, culturelle et sociale de cette région.

L'Association des intervenants forestiers des Hautes-Laurentides (L'A.H.L.) agit à titre de promoteur pour ce projet qui regroupe plus d'une quinzaine d'organisations de la région.

Travaillant conjointement au bien-être de la collectivité, les membres du projet veulent assurer la stabilité du secteur forestier et du secteur récréotouristique afin de favoriser l'émergence de nouvelles opportunités de développement et d'affaires. Leur projet couvrira un territoire de 10 680 km<sup>2</sup> et pourra bénéficier d'une aide financière de Ressources naturelles Canada de 325 000\$ par an sur une période de 5 ans.

Pour les partenaires concernés, le nouveau Programme des collectivités forestières constitue une stratégie gagnante qui permettra assurément de trouver de nouvelles possibilités pour s'adapter à l'évolution du milieu forestier. En favorisant la mise en commun d'énergie et la collaboration entre les collectivités, Ressources naturelles Canada œuvre au mieux-être et au développement du milieu forestier pour les générations présentes et futures.

Pour obtenir plus de renseignements sur ce programme, veuillez communiquer avec Jacques Robert de Ressources naturelles Canada au (418) 721-5350 ou par courriel à l'adresse: [robert@cfl.forestry.ca](mailto:robert@cfl.forestry.ca). Vous pouvez également consulter le site Web <http://scf.rncan.gc.ca>

## Dans ce numéro

Le nouveau Programme des collectivités forestières . . . . .	1
Avec Cultivons l'avenir, les producteurs agricoles bénéficient désormais de programmes financiers mieux adaptés . . . . .	2
Le premier ministre annonce la création d'un fonds en fiducie pour le développement communautaire . . . . .	2
La relève, ça se prépare! . . . . .	3
Programme de lutte contre les drogues . . . . .	3
Portrait de la population et de l'agriculture au pays . . . . .	4
Processus de renouvellement simplifié des passeports . . . . .	4

## Nos adresses Internet dans ce numéro :

- <http://scf.rncan.gc.ca>
- [www.fadq.qc.ca](http://www.fadq.qc.ca)
- [www.lareleve.org/](http://www.lareleve.org/)
- [www.rural.gc.ca](http://www.rural.gc.ca)
- [www.coastersassociation.com](http://www.coastersassociation.com)
- [http://www.statcan.ca/francais/agcensus2006/highlights\\_f.htm](http://www.statcan.ca/francais/agcensus2006/highlights_f.htm)
- [www.passeportcanada.gc.ca](http://www.passeportcanada.gc.ca)
- [www.canada.gc.ca](http://www.canada.gc.ca)







## Avec *Cultivons l'avenir*, les producteurs agricoles bénéficient désormais de programmes financiers mieux adaptés

Avec *Cultivons l'avenir*, les producteurs agricoles disposent maintenant d'un nouvel ensemble de programmes de gestion des risques de l'entreprise plus simples, plus prévisibles et susceptibles de bénéficier d'un concours bancaire. Ils ont été conçus à partir des consultations menées auprès des intervenants du secteur dans tout le pays.

Les nouveaux programmes sont complémentaires et offrent une protection contre différents types de pertes :

- **Agri-investissement** est un programme de comptes que les producteurs peuvent utiliser pour couvrir les baisses légères de leur marge ou faire des investissements. Il remplace la protection qu'offrait auparavant le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) contre les baisses de marge de 15 % ou moins.
- Le programme **Agri-stabilité** couvre les baisses de marge attribuables à des facteurs comme la faiblesse des prix, les pertes de production et la hausse des coûts des intrants. Il remplace la protection qu'offrait auparavant le PCSRA contre les baisses de marge de plus de 15 %.
- Le programme **Agri-protection** couvre les pertes de production de certaines cultures, qui sont attribuables à des conditions météorologiques incontrôlables. Il comprend l'assurance-production et il a été étendu à d'autres produits.
- Le programme **Agri-relance** vise à aider les producteurs touchés par des catastrophes naturelles à l'échelle régionale.
- Le **Programme de paiements anticipés** accorde des avances aux producteurs pour les aider à combler leurs besoins de liquidités.



Le gouvernement du Canada verse une contribution de 600 millions de dollars pour le démarrage des comptes du programme Agri-investissement. La plupart des producteurs ont déjà reçu une lettre indiquant le montant de leur paiement de démarrage et décrivant leurs options. Ceux qui n'ont pas reçu automatiquement une lettre doivent présenter une demande avant le 31 mars 2008. Pour de plus amples renseignements sur le démarrage du programme Agri-investissement, veuillez composer le 1-866-367-8506. Au Québec, veuillez appeler La Financière agricole au numéro sans frais **1-800-749-3646** ou visiter le site Web à l'adresse **www.fadq.qc.ca**.



L'honorable Christian Paradis, secrétaire d'État (Agriculture) a été nommé le 17 mai 2007 responsable des Secrétariats rural et aux coopératives du gouvernement du Canada. On le voit ici lors de l'annonce de sa nomination au bureau de la MRC de Nicolet-Yamaska.

## Le premier ministre annonce la création d'un fonds en fiducie pour le développement communautaire

### Un nouveau projet national majeur qui appuiera les efforts des provinces et des territoires dans leur aide aux collectivités et aux travailleurs ébranlés par la situation économique internationale

Le premier ministre Stephen Harper a annoncé que le gouvernement du Canada accordera un nouveau financement d'un milliard de dollars aux provinces et aux territoires, afin d'aider les collectivités et les travailleurs touchés par des difficultés économiques en raison de l'instabilité actuelle des marchés mondiaux financiers et des produits de base. Ce projet s'intitule le « Fonds en fiducie national pour le développement communautaire ».

« Le gouvernement du Canada aidera les collectivités vulnérables et les travailleurs mis à pied en investissant un milliard de dollars dans le Fonds en fiducie pour le développement communautaire, a déclaré le premier ministre Harper. Il s'agit d'une nouvelle initiative nationale majeure, grâce à laquelle notre gouvernement appuiera les efforts déployés par les provinces et les territoires, afin de bâtir des communautés plus fortes et d'améliorer la condition des travailleurs touchés par l'instabilité économique mondiale. »

Les facteurs économiques fondamentaux du Canada sont favorables, et la croissance ainsi que la prospérité de l'économie nationale augurent bien, à long terme. Toutefois, dans un système d'échanges commerciaux libre entouré d'une incertitude économique, le Canada devra surmonter de lourds obstacles. Certaines collectivités canadiennes sont plus vulnérables à cette incertitude que d'autres, en raison de leur dépendance à une seule industrie ou à un seul employeur, de la fluctuation du taux de change ou d'une baisse de la demande, plus particulièrement aux États-Unis.

« Le programme est destiné à des villes monoindustrielles confrontées à d'importantes difficultés économiques, aux communautés ayant un taux de chômage chronique élevé ou aux régions touchées par des mises à pied dans plusieurs secteurs, a ajouté le premier ministre Harper. Il permettra, entre autres, d'appuyer la formation en milieu de travail dans les secteurs confrontés à une pénurie de main-d'œuvre, l'élaboration de plans de transition communautaire axés sur le développement économique et la

création de nouveaux emplois ainsi que le développement d'infrastructures pour stimuler la diversification économique. »

Dans cette optique, certains des investissements du Fonds en fiducie pour le développement communautaire comprennent :

- la formation professionnelle et le perfectionnement des compétences, afin de combler les écarts, à l'échelle locale ou régionale;
- des mesures pour appuyer les travailleurs confrontés à des difficultés d'adaptation;
- des fonds pour élaborer des plans de transition communautaire;
- des projets d'infrastructure pour appuyer la diversification;
- d'autres projets de développement économique et de diversification qui aideront les collectivités à gérer leur transition ou leur adaptation, comme les projets de services publics, le développement de parcs industriels, le développement des sciences et de la technologie, l'accès à la technologie à large bande, la revitalisation du centre-ville et les services de communication et de transport.

« Ottawa, les provinces et les territoires peuvent ainsi joindre leurs efforts, afin de transformer les défis économiques d'aujourd'hui en possibilités pour l'avenir », a déclaré le premier ministre.

Financé à partir du surplus budgétaire de 2007-2008, le Fonds en fiducie pour le développement communautaire durera trois ans. Les gouvernements recevront une somme de base fixe, soit dix millions de dollars pour chacune des provinces et trois millions de dollars pour chacun des territoires, et le reste des fonds sera attribué en fonction du nombre d'habitants.





## La relève, ça se prépare!

Saviez vous que, selon une récente étude effectuée par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, près de 50% des dirigeants d'entreprises au Québec prévoient prendre leur retraite durant les cinq prochaines années et ce chiffre augmente à 70% si on parle des dix prochaines années. Force est de constater que les entreprises québécoises doivent se doter, si ce n'est déjà fait, d'un plan de relève pour assurer la pérennité de leur entreprise.

Les collectivités rurales sont également confrontées à ce défi. Elles doivent non seulement faire face au vieillissement de leur population mais aussi à l'exode de leurs jeunes vers les centres urbains, deux facteurs importants qui rendent la situation encore plus difficile.

## Coopérative La Relève

Dans la MRC des Sources, on souhaite prévoir et surtout prévenir ce manque de relève. On veut démontrer aux jeunes qu'il y a de l'emploi et de l'avenir pour eux dans la région d'Asbestos, en Estrie.

La Relève, une coopérative de solidarité localisée dans la MRC des Sources, a été créée en 2004. Elle a pour objectif d'attirer et retenir les jeunes de 18-35 ans dans la région et de tout mettre en œuvre pour qu'ils prennent une place active dans la MRC. La coopérative offre aux jeunes entrepreneurs des services d'entraide (coaching) en comptabilité et commercialisation et aussi un service de référence/conseil.

La coopérative a également mis sur pied un nouveau projet en 2006 visant à établir un pont intergénérationnel entre les jeunes entrepreneurs de l'Estrie désirant prendre la relève d'entreprises et les entrepreneurs de la MRC des Sources se préparant à quitter pour la retraite. Plan d'action régional, plan de relève personnalisé, outils de communications, renforcement des capacités, voilà autant de moyens que s'est donnés la coopérative pour préparer la relève et faciliter le transfert d'entreprises dans la région. On dit souvent que les jeunes représentent l'avenir et dans la MRC des Sources on y croit.

Ce projet a reçu du financement du Secrétariat rural, une entité qui favorise le rapprochement entre le gouvernement du Canada et les Canadiens des régions rurales éloignées pour assurer la vitalité et le dynamisme de leurs collectivités.

Pour de plus amples renseignements concernant cette initiative, vous pouvez communiquer avec Véronique Normandin, responsable du projet, au (819) 879-0511 ou consulter le site Web <http://www.lareleve.org/>.

Pour de plus amples renseignements concernant le Secrétariat rural, veuillez consulter le site Web [www.rural.gc.ca/](http://www.rural.gc.ca/).



La commissaire à la relève Véronique Normandin et le coordonnateur de la coopérative de solidarité La Relève, Pierre Bilodeau

## Programme de lutte contre les drogues

### Un projet mobilisateur voit le jour dans la région de la Basse-Côte-Nord.

La région de la Basse-Côte-Nord est l'une des régions les moins connues du Québec. Elle s'étend sur 375 kilomètres le long de la rive nord du golfe St-Laurent. Sa population compte 5 722 habitants regroupés dans quinze villages de moins de 1 000 habitants. Parmi ces quinze communautés, deux sont francophones et treize sont anglophones, dont deux communautés autochtones.

Cette région est confrontée à de nombreux défis. D'abord, les collectivités sont éloignées et souvent isolées. Plusieurs villages ne sont pas reliés par un réseau routier. Les moyens de transport pour y accéder sont donc limités, particulièrement pendant l'hiver. Cela a un impact à différents niveaux, notamment sur le plan social. Par exemple, les travailleurs sociaux de la région, qui sont responsables de plusieurs communautés sur le territoire, ont de la difficulté à offrir un service continu et de bonne qualité aux habitants de cette région.

Autre défi, le manque d'emploi. Plusieurs pêcheurs doivent quitter la région pour une durée de 3 à 6 mois par année. Les jeunes, laissés aux grands-parents, ont parfois moins de supervision. De plus, peu d'activités de loisirs leur sont offertes les soirs et les fins de semaine et durant les mois d'été, lorsque l'école fait relâche. Le manque de surveillance policière et d'infrastructures contribue également à la problématique d'abus de drogue et d'alcool qui touche les jeunes de cette région.

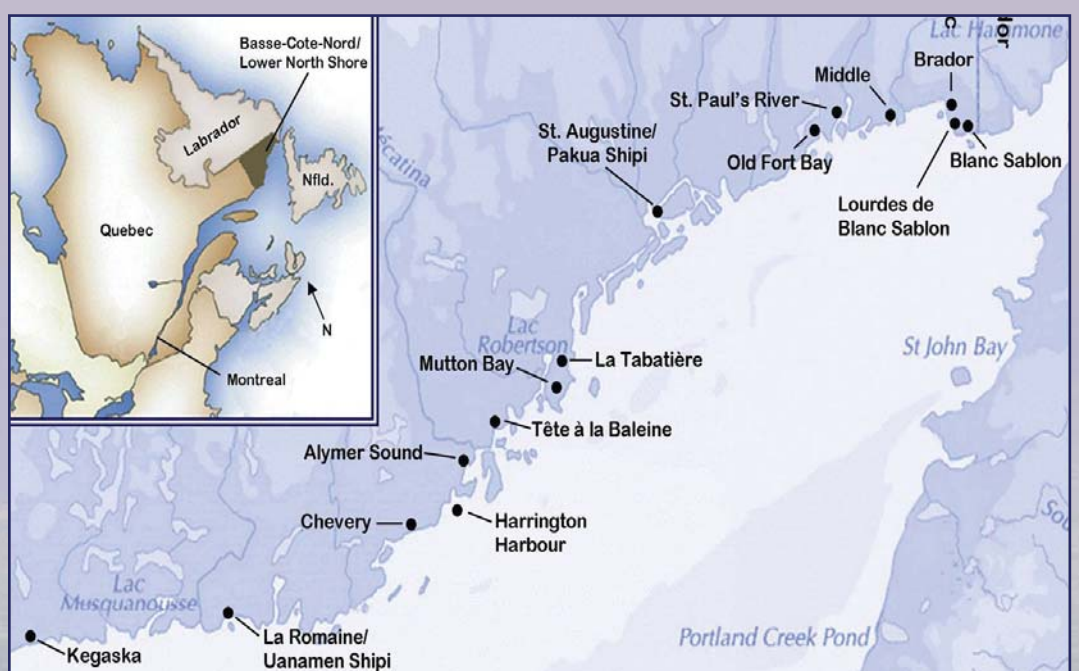
Face à une telle situation, la municipalité de Bonne Espérance, située en Basse-Côte-Nord, a développé un projet de mobilisation de la communauté dans le cadre du programme de lutte contre les drogues (PLD), de Santé Canada. Le projet vise la collaboration de partenaires locaux et régionaux et la formation de leaders bénévoles au sein de la collectivité.

Le groupe *Coasters Association*, un organisme à but non lucratif dont l'objectif est de créer, supporter et promouvoir les idées et les actions d'entreprises afin de contribuer à la vitalité de la communauté de la Basse-Côte-Nord, chapeaute l'initiative. Différentes mesures destinées à prévenir l'abus de drogues dans la municipalité ont été mises sur pied. Les groupes communautaires, ainsi que les leaders et partenaires de la collectivité, se sont mobilisés à l'intérieur d'activités de prévention et pour l'élaboration et l'instauration d'un programme de prévention de l'abus de drogues et de la réduction de la consommation de drogues dans la municipalité. Ils ont également convenu d'appliquer le modèle du PLD dans les autres collectivités de la Basse-Côte-Nord.

Les résultats et les bonnes pratiques de l'initiative seront ainsi partagés avec les organismes de la municipalité, incluant tous les partenaires de la Basse-Côte-Nord et les groupes d'actions locaux de la collectivité de Bonne Espérance. De plus, les réseaux des quatre stations de radio locales et du journal local diffuseront de l'information aux petites collectivités isolées de la Basse-Côte-Nord.

Un bel exemple de mobilisation et d'action qui pourra certainement inspirer d'autres collectivités rurales.

Pour de plus amples renseignements concernant ce projet, veuillez communiquer avec M<sup>me</sup> Cornella Maurice du Coasters Association au (418) 379-2006 ou consulter leur site Web à l'adresse [www.coastersassociation.com](http://www.coastersassociation.com)







## Le saviez-vous ?

### Portrait de la population et de l'agriculture au pays

Le recensement de la population et celui de l'agriculture sont menés simultanément à tous les cinq ans par Statistique Canada. Le portrait de la population et celui de l'agriculture ainsi tracés, les différents paliers de gouvernements, les entreprises privées, ainsi que les organismes à but non lucratif peuvent prendre des décisions fondées sur des données fiables. Voici quelques résultats, découlant du recensement de l'agriculture.

#### Le Québec : principale province productrice de bleuets

Pour la première fois, le Québec dépasse la Nouvelle-Écosse en tant que principale province productrice de bleuets. La superficie des terres consacrée à cette culture a augmenté de près de 25 % dans la belle province entre 2001 et 2006, atteignant 41 757 acres. La production de ce fruit rempli d'antioxydants est aussi en forte croissance dans d'autres provinces, notamment en Colombie-Britannique, où la superficie qui lui est consacrée a augmenté de 61,5 %.



#### Sirop d'érable : le Québec demeure la principale province productrice

Les Québécois auraient-ils la dent sucrée ? Le Québec demeure la principale province productrice de sirop d'érable, avec 91,9 % des entailles au pays en 2006.

#### Production biologique au Québec : foin et grandes cultures

La proportion de fermes ayant déclaré une production biologique au Québec est légèrement supérieure (7,6 % de l'ensemble des fermes) à celle observée au Canada (6,8 % de l'ensemble des fermes). Parmi les fermes québécoises ayant déclaré une production biologique, près du tiers (32,9 %) sont certifiées, 5,4 % sont en voie d'obtenir leur certification, tandis que les autres n'ont pas de certification. *Notez que les fermes peuvent déclarer plus d'un statut biologique.* Plus du tiers (36,4 %) des fermes biologiques du Québec produisent du foin et des grandes cultures.

#### Pratique de gestion des terres : augmentation de l'utilisation de méthodes douces pour l'environnement

Au Québec, des méthodes de semis direct ont été utilisées sur près du dixième (9,6 %) des terres préparées pour l'ensemencement en 2006, comparativement à 4,8 % en 2001. La proportion de terres préparées pour l'ensemencement ayant fait l'objet d'un travail du sol classique a diminué, passant de 76,7 % en 2001 à 62,0 % cinq ans plus tard. Le travail de conservation du sol a été la méthode privilégiée sur environ 28,5 % des terres préparées pour l'ensemencement, comparativement à 18,5 % en 2001.

#### Les femmes et l'agriculture

Les femmes constituent le quart des exploitants agricoles au Québec. Cette proportion est demeurée à peu près stable entre les deux derniers recensements.

#### Travail agricole

Au Québec, plus de la moitié des agriculteurs (57 %) consacraient plus de 40 heures par semaine à leur exploitation agricole. Cette proportion est plus élevée de 10 points de pourcentage que celle observée à l'échelle nationale. Toutefois, la proportion d'exploitants agricoles ayant un travail ou une entreprise hors ferme est plus élevée au Canada, où c'est le cas pour près de la moitié des agriculteurs (48,4 %), comparativement à 30,4 % des exploitants québécois.

#### Utilisation de l'ordinateur

Un peu plus de la moitié des exploitants agricoles ont affirmé utiliser l'ordinateur dans le cadre de l'entreprise agricole en 2006, comparativement à 47,7 % en 2001. Cette proportion est plus élevée que celle observée à l'échelle nationale (46,4 %).

#### L'âge moyen des exploitants est moins élevé au Québec qu'ailleurs au pays

Bien que l'âge moyen des producteurs agricoles soit en constante hausse dans l'ensemble des provinces, c'est au Québec que l'âge moyen est le plus bas au Canada, se situant à 49,3 ans. C'est toutefois en Colombie-Britannique que l'âge moyen est le plus élevé, se situant à 53,6 ans.

#### Consultez les résultats du recensement

Il est possible d'accéder aux résultats du recensement de l'agriculture en ligne à l'adresse [http://www.statcan.ca/francais/agcensus2006/highlights\\_f.htm](http://www.statcan.ca/francais/agcensus2006/highlights_f.htm)

À l'automne 2007, Statistique Canada a diffusé les profils des communautés agricoles jusqu'au niveau des villes, des municipalités et des villages.

Statistique Canada remercie les communautés agricoles pour leur participation au recensement de 2006 et vous donne rendez-vous en 2011, pour la prochaine collecte de données du recensement!

## Processus de renouvellement simplifié des passeports



Depuis le 15 août 2007, il est plus facile de renouveler votre passeport canadien. Grâce au processus de renouvellement simplifié des passeports, les requérants admissibles n'ont plus à soumettre une preuve de citoyenneté, une preuve d'identité et la déclaration d'un répondant.

Le processus de renouvellement simplifié peut être utilisé par les Canadiens âgés de 16 ans et plus, qui :

- sont actuellement titulaires d'un passeport canadien délivré après le 31 janvier 2002;
- résident actuellement au Canada;
- résidaient au Canada au moment de présenter la demande pour leur passeport précédent.

Les demandes de renouvellement simplifié peuvent être présentées dans tous les bureaux de Passeport Canada, aux points de service de Service Canada et de Postes Canada participants ainsi que par la poste.

D'autres conditions s'appliquent. Veuillez consulter le [www.passeportcanada.gc.ca](http://www.passeportcanada.gc.ca) ou téléphoner au 1-800-567-6868 ou au 1 800 0-Canada pour obtenir plus de renseignements.

Passeport Canada souhaite rappeler à tous les Canadiens qu'ils **ne sont pas tenus** de présenter un passeport valide s'ils voyagent aux États-Unis par **voies maritimes et terrestres** avant l'été 2008 au plus tôt.

Depuis le 23 janvier 2007, les Canadiens qui se rendent aux États-Unis **par avion** doivent être en possession d'un passeport valide ou d'une passe NEXUS là où le service est disponible.

#### POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUR LES PROGRAMMES ET LES SERVICES DU GOUVERNEMENT DU CANADA :

1 800 0-CANADA (1-800-622-6232)  
ATS: 1 800 465-7735  
Internet: [www.canada.gc.ca](http://www.canada.gc.ca)

Centres d'accès Service Canada

Dominique Richer  
Coordonnatrice/rédactrice en chef du bulletin  
Tél. : (418) 648-3754  
Télec. : (418) 648-7342  
Courriel: [richerdo@agr.gc.ca](mailto:richerdo@agr.gc.ca)

Si vous avez une idée de reportage, une lettre à adresser au rédacteur ou que vous tenez à recevoir un exemplaire du bulletin, adressez-vous au :

Secrétariat rural  
901, rue du Cap-Diamant, pièce 350-4  
Québec, (Québec) G1K 4K1  
Site Internet: [www.rural.gc.ca](http://www.rural.gc.ca)

Cette publication est également offerte par voie électronique sur Internet à l'adresse suivante: [www.rural.gc.ca/team/qc/quebec\\_f.phtml](http://www.rural.gc.ca/team/qc/quebec_f.phtml)

ISSN 1710-2596  
AAC no. 10594B  
©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2008

Horizon rural est une publication semestrielle de l'Équipe rurale du Québec, pour les citoyens des régions rurales et éloignées du Québec.

L'Équipe rurale est constituée de représentants de ministères fédéraux et d'organisations clés oeuvrant en ruralité au Québec. Son travail consiste à créer des partenariats afin de mobiliser les intervenants des différentes régions de la province pour les questions touchant les collectivités rurales.